

Conseil municipal du 29 novembre 2017

Présents : Mesdames Thiéron, Arnoult, Carrière,
Dournot, Sépafredo,

Messieurs Réveillère, Eard, Briémand, Restes, Bouches

Mme ~~Sépafredo~~ ^{Coste} ayant donné pouvoir à Mme Sépafredo

M. Roussaud ayant donné pouvoir à M. Réveillère

Mme Mayer ayant donné pouvoir à M. Arnoult

M. Queinuc ayant donné pouvoir à M. Bouches

Absent excusé : M. Condat

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Claire Dournot

La séance est ouverte à 21^h06

I Dissolution du budget de la caisse des écoles pour 2018

M. le Maire expose au Conseil municipal que les recettes de la Caisse des Ecoles sont insuffisantes pour une autonomie financière totale.

Après avoir entendu M. le Maire, le CE à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'approuver la dissolution de la Caisse des Ecoles au 31/12/17 et d'intégrer les comptes de la caisse des écoles au sein du budget municipal de la commune.

II Création de poste d'adjoint technique municipal de deuxième classe (avancement de grade)

M. le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste d'adjoint technique municipal de deuxième classe à temps plein dans le cadre d'un avancement de grade.
Approuvé à l'unanimité.

III Recrutement et rémunération des agents recensés

Il faudra 3 agents recensés pour réaliser le prochain recensement en 2018.

L'INSEE attribue à la commune la somme de 2351 €.

Un coordonnateur communal sera en charge de la préparation et de la coordination des opérations de recensement.

Il est proposé le recrutement de 3 agents recensés du 8 janvier 2018 au 17 février 2018 payés sur une base

fraction de 1400 € brut par agent - le coordinateur communal percevra une prime exceptionnelle de 600 €
Compte tenu de l'augmentation de la population d'Angielle,
il apparaît pertinent d'effectuer ce nouveau recensement
(précédent recensement 2013)
Accepté à l'unanimité

IV Révision du loyer de la supérette

Dans le cadre des bail conclus en décembre 2015 avec
la SAS Valenud (supérette) une réduction de 50% du
loyer pendant un an était mentionnée. Cette réduction
a été prolongée jusqu'au 31/12/2017

Il est proposé de maintenir la réduction jusqu'au 31/12/2018
Après discussion, le conseil propose de prolonger la réduction
jusqu'au 30/06/2018 après consultation du compte de
résultat de la supérette de 2017

Vote à l'unanimité

V Ouverture de la Halle au public jusqu'à 19h le mercredi pour 2018

Cette proposition avait été envisagée à plusieurs reprises.
On le faire propose d'expérimenter cette organisation
pendant 6 mois à condition d'étudier précisément les
types de demandes et le nombre de fermes et de le
faire servir aux Angiellais

Accepté à la majorité, 1 abstention

VI Travaux du Trémier

Comme chaque année, il est proposé d'attribuer
au Trémier des crédits de conseil et de budget
d'un montant de 511,15 € brut.

1 voix contre

2 abstentions

11 voix pour

L'assemblée est accordée à la majorité

VII Questions diverses

• Ecole de musique

Il est rendu compte du dernier comité de pilotage de l'école
de musique composé de 3 communes participantes

Le LEC, nouveau partenaire, a présenté le nouveau
financement et fait le point de la recherche - point
positif.

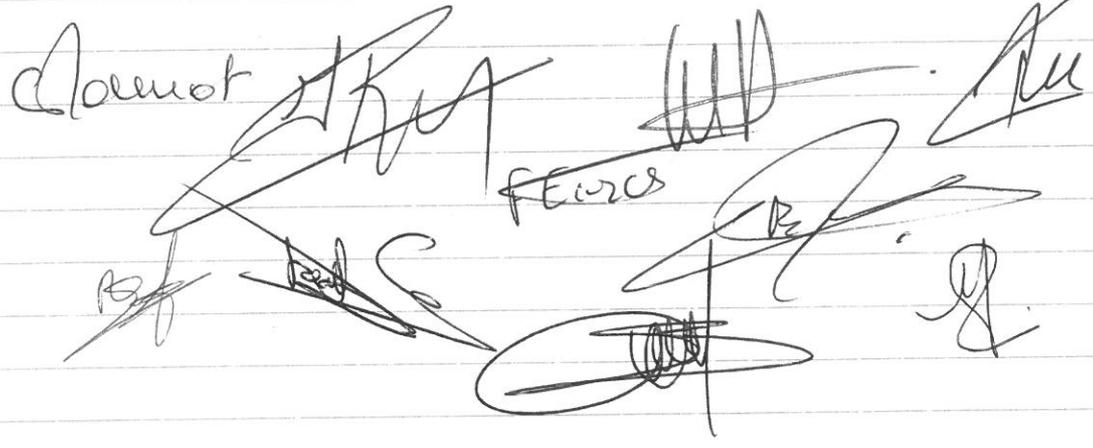
• Rythme salarial : après consultation des enseignants,
des parents et discussion avec les élus, l'organisation
sur 4,5 jours sera conservée.

• 30/11/17 : Cive-débat à Studio 7 organisé par
le CSDP du Sival dans le cadre de la journée du
25/11 internationale pour l'élimination des violences
faites aux femmes - Cive-débat ouvert au public -
Une exposition sera également installée au barnah.

• 19/12/17 : réunion d'information "Prévenir les
cambriolages, les vols et les escroqueries" organisée par
le CSDP du Sival à la salle de l'Éte d'Augielle.

• Compte rendu des points évoqués et votés au conseil
de communauté.

La séance est levée à 18h34



 A collection of handwritten signatures and stamps. On the left, the name "Clément" is written. In the center, there is a stamp that says "FEUCS". To the right, there are several large, stylized signatures. One signature appears to be "M". There are also some smaller, less legible signatures and marks scattered around.